

Agriculture. Les zones défavorisées



Agriculture. Les zones défavorisées

Au moment où les éleveurs du Gers contestent la délimitation des zones défavorisées qui fait que des pans entiers sont aujourd'hui menacés d'en être exclus et par le fait de la remise en cause des aides agricoles compensatoires qui y sont attachées.

Des éleveurs du Gers et de l'Aude soutenus par des élus se déclarent prêts à engager un recours à l'encontre du futur arrêté interministériel qui fixera cette nouvelle carte des zones défavorisées. Il semble en effet qu'une application erronée a été faite des critères fixés par la législation européenne. Cette délimitation pénalise gravement les zones où seul l'élevage est possible et condamne ainsi de nombreuses exploitations.

Avant un déplacement dans l'Aude en présence d'une délégation gersoise, Philippe Martin, président du Conseil départemental, accompagné de Nathalie Barrouillet et de Gérard Castex, conseillers départementaux du canton de Pardiac Rivière basse, a reçu les membres de cette délégation gersoise "du Haut de Nos Coteaux", ce jeudi en début d'après-midi.

Cette association a pour objet principal de défendre treize communes allant de Ricourt à Pouydraguin dans le Gers, pénalisées par la nouvelle carte des zones défavorisées transmises à la commission européenne par la France.

Les responsables politiques du Gers et de l'Aude ont demandé un entretien en urgence à Phil Hogan, commissaire à l'agriculture et au développement rural dans une ultime démarche visant à permettre d'améliorer la nouvelle carte ICHN.



Un élevage en zone de coteaux